

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2017

**COMPÉTENCES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES MILIEUX AQUATIQUES ET
PRÉVENTION DES INONDATIONS - (N° 389)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 85

présenté par

Mme Jacquier-Laforge

à l'amendement n° 75 de M. Acquaviva

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au-delà du 1^{er} janvier 2018 »,

les mots :

« jusqu'au 1^{er} janvier 2020 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de limiter au 1er janvier 2020 la prolongation des missions d'appui technique de bassin.